



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Équipement : structures administratives

Question écrite n° 6643

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le projet de suppression du corps spécifique de l'inspection des transports. Cette mesure préparée par le précédent Gouvernement lui semblant nuire aux impératifs spécifiques de sécurité du monde des transports, il lui demande s'il envisage de réétudier cette mesure dont la mise en œuvre serait contraire à une bonne maîtrise économique, technique et sociale de la politique des transports.

Texte de la réponse

Au début de l'année 1993, le Gouvernement avait décidé d'entamer un processus devant conduire à l'unification des services d'inspection du travail existant aujourd'hui au sein des administrations du travail, de l'agriculture (inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole) et de l'équipement (inspection du travail et de la main-d'œuvre des transports). Il a été décidé à l'automne 1993 de ne pas poursuivre les études engagées sur ce projet de fusion. Cette décision a été motivée par la préoccupation de prendre en compte la spécificité du secteur d'activité très particulier que constitue le transport. Le contrôle du respect de la législation du travail dans cette branche professionnelle doit ainsi s'effectuer en relation étroite avec les objectifs que poursuit le ministère chargé des transports en matière de sécurité routière ou aérienne, et dont l'enjeu dépasse le cadre strict de ces entreprises. L'objectif prioritaire du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme est de rechercher, en particulier sur le secteur du transport routier marqué par l'existence d'un grand nombre de petites et moyennes entreprises en graves difficultés financières, une régulation qui évite l'exacerbation d'une concurrence s'effectuant au détriment des conditions de travail et de la sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6643

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3406

Réponse publiée le : 28 novembre 1994, page 5900